



## Fiche d'information

Vendredi 27 novembre 2009

---

# Importants besoins financiers pour les mesures d'atténuation et d'adaptation

**Plusieurs centaines de milliards USD par an sont nécessaires, notamment dans les pays en développement, pour éviter une aggravation du réchauffement climatique et pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques déjà survenus et à venir. Des possibilités de financement seront discutées à la conférence mondiale de l'ONU sur le climat, qui se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Parmi celles-ci figure également la proposition suisse d'une taxe mondiale sur le CO<sub>2</sub>.**

Les besoins financiers pour l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement sont estimés entre une et plusieurs centaines de milliards USD par an. Les différents groupes de pays se réfèrent en partie à des estimations très différentes – les pays en développement partent de chiffres beaucoup plus élevés, surtout à propos de l'adaptation aux changements climatiques. L'UE est la première à s'être fixé un chiffre de référence (jusqu'à 100 milliards d'euros par an à partir de 2020 pour l'atténuation et l'adaptation prises ensemble).

Ces prévisions montrent que le soutien financier devra être substantiellement augmenté par rapport au niveau actuel dès 2012. Deux sources principales devront être mobilisées simultanément: le secteur public et le secteur privé, essentiellement sous la forme d'investissements et à travers le marché du carbone.

### **Financement suisse par les secteurs public et privé**

La Suisse consacre actuellement environ 80 millions CHF par an de fonds publics pour financer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. En outre, l'impôt prélevé par la Fondation centime climatique sur les carburants finance des mesures de réduction d'émissions dans les pays en développement, à hauteur de 53 millions CHF à travers le marché du carbone.

Lors des conférences préparatoires avant Copenhague, l'unanimité s'est faite autour de la nécessité d'accroître substantiellement les flux de financement et d'investissement pour les mesures de protection du climat, par les canaux publics et privés. En outre, il n'y a pas encore de réponse à la question du montant de la contribution internationale provenant de fonds publics, ni de la répartition de l'effort entre les pays contributeurs. Un accord sur un montant de référence permettant une juste répartition de l'effort financier public que les pays développés devront fournir est possible à Copenhague.

## Répartition de l'effort

Le plan d'action lancé en 2007 à la Conférence mondiale de Bali sur le climat réclame un financement adéquat (répondant aux besoins), prévisible et additionnel par rapport aux montants déjà fournis au titre de la coopération internationale au développement. De nombreuses propositions de financement public de l'atténuation et/ou de l'adaptation dans les pays en développement sont sur la table de négociation à Copenhague. Concernant le financement public, il s'agit pour les pays développés de se répartir l'effort à consentir en faveur des pays en développement, car tous sont tenus de contribuer.

La répartition de l'effort dépend entre autres du système sur lequel se fondera le prélèvement des contributions: obligatoire ou volontaire. Les différentes propositions pour fournir des fonds publics ont toutes en commun une clé de répartition spécifique des contributions nationales. A l'exception de la proposition suisse et de celle du G77 (groupe de négociation des pays émergents et en développement), les paramètres déterminants pour chiffrer les impacts financiers pour les différents pays contributeurs n'ont pas encore été définis.

## Une série de propositions, dont une de la Suisse

- **Proposition suisse:** elle se fonde sur le principe du pollueur payeur et prévoit que dans le monde entier, les pays s'acquittent d'un montant de 2 USD par tonne de CO<sub>2</sub> émise (ou d'autres gaz à effet de serre convertis en équivalents de CO<sub>2</sub>). La première tonne et demie par habitant en serait déduite, ce qui signifie que nombre de pays en développement n'auraient pas à payer de taxe.

*Evaluation quantitative pour la Suisse:* 60 millions CHF/an, dont 36 pour un fonds climatique multilatéral et 24 pour des mesures d'adaptation en Suisse.

- **Proposition mexicaine:** le Mexique propose de prélever les contributions nationales de tous les pays sur la base de certains indicateurs (notamment les émissions par habitant, le produit intérieur brut et la population).

*Evaluation qualitative pour la Suisse:* le chiffre de la contribution nationale dépend du choix et de la pondération des indicateurs ainsi que du montant total de la contribution publique au financement.

- L'**UE** a proposé une clé de répartition similaire, qui prévoit une répartition de l'effort en fonction des émissions de gaz à effet de serre et du produit intérieur brut.

*Evaluation qualitative pour la Suisse:* le chiffre de la contribution nationale dépend de la pondération des indicateurs.

- **Proposition norvégienne:** des ressources financières supplémentaires sont obtenues par la vente aux enchères d'une partie des droits d'émission alloués aux Etats ayant pris des engagements de réduction contraignants. La répartition de l'effort est en conséquence proportionnelle aux émissions nationales et dépend de l'objectif de réduction.

*Evaluation qualitative pour la Suisse:* le chiffre de la contribution nationale dépend de la part spécifique des droits d'émission destinée à être vendue aux enchères ainsi que du prix de ces droits (prix du marché ou prix fixe).

- Proposition du **G77 et de la Chine:** de 0,5 % à 1 % du PIB des pays industrialisés, en plus des 0,7% du PIB convenus comme objectif international pour l'aide publique au développement.

*Evaluation quantitative pour la Suisse:* 2,5 à 5 milliards CHF/an en plus.

- **Japon et USA:** ces deux pays proposent, à titre d'alternative à une répartition internationale de l'effort basée sur une clé de répartition, que les ressources financières

publiques soient mises à disposition sous forme de contributions volontaires, définies au plan national.

### **Accord possible**

Un accord sur un montant de référence permettant une juste répartition de l'effort financier public que les pays développés devront fournir est possible à Copenhague. Au mieux, l'accord sur le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement fixera un objectif de dotation annuel, auquel devront répondre collectivement les pays contributeurs. En l'absence d'un tel objectif, la probabilité que les contributions des pays seront annoncées unilatéralement est plus élevée.

De nombreuses questions sur les points suivants doivent encore être résolues:

- Qui seront ces pays contributeurs ?
- Quels seront les critères pour fixer le montant des contributions ?
- Quelle sera la nature des contributions ?
- Quels seront le rôle et le volume du financement privé pour l'atténuation d'une part et pour l'adaptation de l'autre ?

### **Grands points d'interrogation au sujet de la future architecture financière**

L'architecture institutionnelle qui existe actuellement pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement est complexe et relativement décentralisée. Divers fonds cohabitent, avec des finalités et une gouvernance différentes, sans véritable coordination.

Dans le régime actuel, l'accès aux ressources dépend du fonds qui les gère. Les conditions d'accès sont donc différentes selon que les ressources proviennent du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds d'Adaptation ou des fonds climatiques gérés par la Banque mondiale.

L'idée qu'ont les pays en développement sur la conduite et le contrôle des institutions qui géreront à l'avenir ces importantes ressources publiques supplémentaires diffère fortement de celle des pays développés. D'une part, les premiers préconisent la création de nouvelles institutions, subordonnées à la Conférence des Parties, laquelle doit aussi avoir le droit d'intervenir dans des questions opérationnelles. En outre, les pays bénéficiaires exigent un accès direct, sans l'interposition d'une institution financière internationale ou d'une organisation internationale.

D'autre part, les pays développés prônent le maintien des structures actuelles de financement décentralisé, avec leurs institutions bilatérales et multilatérales qui disposent chacune de leur propre réglementation pour la répartition et le contrôle des ressources et sont gérées et dirigées par des organes dans lesquels les pays contributeurs ont un poids décisionnel plus important.

### **Donner plus d'importance aux préoccupations environnementales**

En principe, une solution se dessine, incluant des institutions existantes (notamment le Fonds pour l'environnement mondial FEM et des fonds gérés par la Banque mondiale). En même temps, des réformes de ces institutions seront entamées, afin de mieux tenir compte des préoccupations environnementales et des besoins des pays bénéficiaires, et de simplifier et accélérer l'accès aux ressources financières. L'efficacité de ces institutions doit également être renforcée. Ces éléments se retrouvent dans le processus de réforme du FEM et dans les interventions des Etats-Unis ainsi que du Japon.

### **Renseignements**

- M. Thomas Kolly, chef de la division Affaires internationales de l'OFEV, tél. +41 (0)79 828 48 45

